

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME
MRC DE LA MATANIE**



AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT 2020-03

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité, QUE :

Le 19 octobre 2020, le conseil municipal de la municipalité de Saint-Adelme a adopté le Règlement n°2020-03, afin d'adopter un règlement concernant la gestion contractuelle.

L'original de ce règlement est déposé au greffe de la municipalité de Saint-Adelme dans les archives de la municipalité, où toute personne intéressée peut prendre connaissance, aux heures d'ouvertures de bureaux.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Saint-Adelme, ce 21^e jour du mois d'octobre 2020.

M^{me} Anick Hudon, DMA
Directrice générale et secrétaire-trésorière